

# Publications

Autor(en): **L.F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **15 (1877)**

Heft 25

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-184303>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

peu ; on alla ensuite chercher de l'eau à la fontaine, utile pour la première fois, et on en fit boire à Mouton.

Quand l'aveugle entendit aboyer son chien, quand il sentit debout dans ses deux mains tremblantes le pauvre Mouton, il chercha tout autour de lui le libérateur de son ami, de son compagnon, de son enfant.

— Ah! mon Dieu! mon Dieu! s'écria-t-il, quand on peut placé devant le jeune médecin; mon Dieu! pourquoi suis-je aveugle?

Il fouilla, tout ému, dans sa poche, et il en tira un briquet phosphorique qu'il mit dans la main de son bienfaiteur!



Les membres d'un de nos tribunaux de district, profitant de quelques jours de vacances, décidèrent de faire en corps, l'huissier et le greffier compris, une course dans les Alpes.

Le St-Bernard fut choisi comme but de cette excursion.

Au retour, pleins de gaieté et d'entrain, ils s'arrêtèrent dans un village valaisan où leur attention fut attirée par une mise publique en plein air. Tous s'approchèrent et remarquèrent dans les mains du crieur une hallebarde qui paraissait fort ancienne et constituait une vraie curiosité.

« A dix-sept francs, ... à dix-sept francs, cria l'homme fier d'avoir cette précieuse arme dans les mains, ... à dix-sept francs! ... »

L'un de nos juges examine plus attentivement encore, s'approche d'un de ses collègues et lui dit à l'oreille:

« Savez-vous que cette hallebarde est remarquable; je ne m'y connais pas beaucoup, mais je suis certain que le docteur M., qui est très amateur des vieilles armes, en donnerait bien 40 francs! »

Et sur cette réflexion, il fait signe au crieur en lui disant: dix-sept soixante. »

— A dix-sept francs soixante... A dix-sept francs soixante.

Personne n'ajoutait rien.

Sur ces entrefaites, le président de la commune s'approcha de nos touristes avec un plateau où perlait un bon vin, le leur offrit gracieusement, et leur dit:

« Pardon, messieurs, permettez-moi de vous demander si vous savez bien ce que vous misez? »

— Mais, nous misons la hallebarde.

— C'est une erreur, messieurs, vous ne misez que le droit de la porter dans la procession de la prochaine fête Dieu.

Nos juges se regardèrent, l'huissier prêta l'oreille..... tableau!...

C'est là un ancien usage local, ajouta le maire valaisan, qui remonte à près de trois siècles et dont l'histoire serait trop longue à vous raconter.

Tout à coup on entend crier: « dix-sept francs soixante dix. » Un des assistants venait d'ajouter dix centimes.

« A dix-sept francs soixante-dix... » adjudé.

— Eh bien, me voilà délié, dit le juge en s'apprêtant à vider son verre.

— Pas précisément, lui répond celui qui dirigeait

la mise; suivant la règle, si le dernier enchérisseur vient à mourir dans l'année ou à être gravement empêché, c'est l'avant-dernier enchérisseur qui porte la hallebarde.

Voilà donc cette arme qui sera pour le magistrat touriste une véritable épée de Damoclès jusqu'à la prochaine fête Dieu.

Comme il doit prier pour que le ciel accorde au dernier enchérisseur la santé et la vie!

Allez miser des hallebardes maintenant!



#### Publications.

Rau tau plau, rau tau plau, rau tau plau, rrrrau!

La municipalité fâ savâi que ti cliau que n'arant boutzi lè perte de lau z'adze por lo quienze de mai, saran boutzi à lau frais. — Rrrrrrau!

\*

Rau tau plau, rau tau plau, rau tau plau, rrrrau!

Clliau que volliant refère la tchivra dau borni d'amont, devetront soumechounâ et dere su lo papâ à guiéro cllia tchivra se monterâ tant qu'au doze de mâ. — Rrrrrrau!

\*

Rau tau plau, rau tau plau, rau tau plau, rrrrau!

La municipalité à petits et grands fâ savâi que la faire de la St-Metzi ne sè tindra tant que ne lai ara pas mê de bitè po lâi alla. — Rrrrrrau! L. F.



*Largeur et profondeur du Danube.* — Il est difficile d'indiquer les points choisis par l'état-major russe pour le passage du Danube; mais quelques données sur sa largeur et sa profondeur permettront de tirer des conclusions en faveur des facilités offertes par tel ou tel point du fleuve.

La largeur du Danube est très variable; on sait, en effet, combien le fleuve est resserré aux Portes-de-Fer, et combien il s'élargit aussitôt après avoir vaincu cet obstacle. Sa largeur va toujours en augmentant à partir de Turnu-Séverin, de manière que, vis-à-vis de Widdin, c'est à peine si d'une rive on peut distinguer la rive opposée. Voici, d'ailleurs, les distances précises en plusieurs localités. Près des ruines du pont de Trajan (Turnu-Séverin), 1,155 mètres de largeur. A Routschouk, Turtukai et Silistrie, 750 mètres. A Rahova, bras principal, 540 mètres. A Braïla, bras principal, 487 mètres. A l'embouchure du Séreth, 900 mètres. — La profondeur du fleuve varie de dix à quarante mètres.

L. MONNET.

#### PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Fournitures pour bureaux, banques et administrations. — Registres, réglure et reliure. Timbrage du papier à lettres. — Impressions diverses: cartes de visite, têtes de notes, factures, enveloppes avec raison de commerce, cartes pour banquets, soirées et convocations. Etiquettes de vins. — Fournitures de dessin; papier Canson en rouleaux et en feuilles; papiers teintés et couleurs anglaises.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET P. REGAMEY.